# LE LOGIS CHATELETTAIN SCRL

# SIEGE SOCIAL:

Rue de la loi 40 6200 Châtelineau

## Directeur Gérant

D. CARLIER

## Directeur Administratif et Financier

Ch. AUVRAY

## Directeur Technique

J.L. LISARDE

## Contact accueil pour tout

## renseignement:

071/24.31.40

Toute correspondance doit être adressée à l'attention du Directeur-Gérant, Monsieur Daniel CARLIER, à l'adresse du Siège Social de la Société:

> Rue de la loi,40 6200 Châtelineau

## LES PERMANENCES

#### PERMANENCES TECHNIQUES

071/24.29.50 CHATELET

(RUE CHAVEPEYER 201-202)

Du lundi au vendredi de 8H à 16H

#### PERMANENCES ADMINISTRATIVES

071/24.31.40

**CHATELINEAU** 

(RUE DE LA LOI 40) Le mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h

CHATELET

(RUE CHAVEPEYER 401) Le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h

## PERMANENCES SOCIALES

071/24.31.57

CHATELINEAU

(RUE DE LA LOI 40) Le mardi de 13h à 16h

CHATELET

(RUE CHAVEPEYER 401) Le jeudi de 13h à 16h

# LES MISSIONS DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENTS SOCIAUX

## Leurs MISSIONS sont :

- <u>Gérer et louer des logements sociaux</u>, des logements moyens, de transit et d'insertion, aux personnes les plus précarisées.
- Accueillir les candidats-locataires et locataires et leur fournir un accompagnement social
- <u>Construire des logements</u> destinés à la location ou à la vente.
- Acquérir et rénover des logements avant de les louer.
- <u>Acquérir et rénover des bâtiments</u> pour les transformer en logements destinés à la location
- <u>Assister les communes</u> dans la mise en œuvre de la politique locale du logement (" ancrage communal ").
- <u>Vendre</u> des immeubles dont elle est propriétaire.

Vous êtes CANDIDAT et vous vous posez des questions sur:

- Les conditions et les démarches pour louer un logement social?
- Les points de priorités?
- Le type de logement auquel vous avez droit?
- Le traitement de votre demande?
- ..

Vous êtes LOCATAIRE du Logis Châtelettain et vous vous posez des questions sur:

- Vos droits et vos obligations en matière administrative, technique...?
- Le calcul de votre loyer?
- Votre contrat de bail?
- Les mesures qui existent en matière d'accompagnement social?
- ...

N'hésitez pas à nous écrire, à contacter nos services ou à vous rendre à l'une de nos permanences.



BROCHURE D'INFORMATION DU LOGIS CHATELETTAIN



